

N° 2508 du 12.5.2006



Société de Commissariat aux comptes

Inscrite dans le ressort de la Cour d'Appel de POITIERS

SOCIETE B2A CONSEILS

Société à responsabilité limitée au capital de 16 000 euros

Siège social : 9 Place Napoléon 85000 LA ROCHE SUR YON

438 901 357 RCS LA ROCHE SUR YON

=====

SOCIETE SOFAR

Société anonyme au capital de 180 000 euros

Siège social : 25 rue des Halles 85000 LA ROCHE SUR YON

383 373 040 RCS LA ROCHE SUR YON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
sur les apports effectués
par la société B2A CONSEILS
à la société SOFAR

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LA ROCHE SUR YON en date du 21 mars 2006 concernant l'apport partiel d'actif sur la branche d'activité « Expertise comptable » de la société B2A CONSEILS à la société SOFAR, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article 236-10 du Code de Commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans la convention d'apport partiel d'actif signée par les représentants des sociétés concernées en date du 30 mars 2006.

Il nous appartient d'apprécier la valeur des apports en nature devant être effectués et les avantages particuliers s'il y a lieu. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport augmentée de la prime d'apport, d'autre part, à apprécier les avantages particuliers s'il y en a.

I – PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Présentation de l'opération

La société B2A CONSEILS apporte à la société SOFAR l'intégralité des éléments d'actif et de passif, sans limitation ni réserve, se rapportant à la branche d'activité d'expertise comptable.

1.2 Nature, évaluation et rémunération des apports et présentation des avantages particuliers

Les apports effectués par la société B2A CONSEILS ont été évalués à cent vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt cinq euros (129 585 €).

En contrepartie de cet apport, mille trois-cent vingt-cinq (1 325) actions de la société SOFAR sont créées et attribuées à la société B2A CONSEILS.

Le détail des modalités de création des mille trois-cent vingt-cinq (1 325) actions est mentionné dans la convention d'apport partiel d'actif.

L'apport de l'intégralité des éléments d'actif et de passif de la société B2A CONSEILS ne comprend aucun avantage particulier.